

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017

Date de convocation : 16/03/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 10 votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, C. FORMONT.

Absents excusés : V. LEROY

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 27 février 2017

1 – PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI-VOLATILES DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des pigeons ont élu domicile dans le clocher de l'église. Leur présence représente un risque sanitaire d'une part et d'autre part, ils détériorent progressivement le clocher (cloche, plancher, toitures) car les fientes sont corrosives.

Il présente un devis de la société ASAP d'un montant de 518,24€ HT pour le nettoyage du clocher et de 1 368,85€ HT pour la pose d'un système anti-volatiles soit un total de 1 887,09€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2 – RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES A L'EXERCICE (ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'instruction comptable M49, qui concerne les budgets eau et assainissement, prévoit des principes obligatoires. Parmi ceux-ci figure le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Il consiste à intégrer, avant la fin de l'année comptable, toutes les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis. Il permet d'émettre des mandats pour des dépenses engagées pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues et des titres pour lesquels la recette n'a pas encore été encaissée. Ce principe ne vise que le fonctionnement. Il informe l'assemblée qu'il est permis de ne retenir que les dépenses et les recettes qui auront un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'exercice et demande au Conseil Municipal de fixer un seuil au-dessous duquel il ne sera pas utile de procéder au rattachement. Il propose de fixer ce seuil à 1 000,00€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

3 – PROJET DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE ET SQUARE DE LA CHAMBERIE

Le Maire rappelle l'avant-projet de la rénovation de l'éclairage public rue et square de la Chambérie, ainsi que le changement de deux armoires d'éclairage public dans le village. Il présente le devis de SE60 : coût total prévisionnel des travaux TTC s'élevant à la somme de 40 125,47€ avec une participation de la commune de 15 573,70€ avec subvention.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité et demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.

4 – PROJET D'ILLUMINATION DE L'EGLISE

Le Maire rappelle l'avant-projet de la mise en lumière de l'église. Il présente le devis de SE60 : coût total prévisionnel des travaux TTC s'élevant à la somme de 29 511,78€ avec une participation de la commune de 11 454,26€ avec subvention.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à la majorité et demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.

5 – PROJET D'ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics dont la commune assure la gestion et de signer la Chartre « Zéro phyto » à son niveau maximum.

Afin de remplacer ce procédé pour l'entretien des espaces publics, il propose d'acheter un désherbeur thermique et présente un devis de l'entreprise LD BIDAULT pour un montant de 2 475,00€ HT ou 2 970,00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition.

6 – PROJET D'ACHAT D'UN ESCABEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents d'entretien utilisent un escabeau non conforme aux normes de sécurité. Afin de se mettre en conformité avec la sécurité des agents d'entretien, il propose d'acheter un escabeau et présente des devis.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il donne son accord pour le choix de l'entreprise FINET pour un montant de 599,00€ HT ou 718,80€ TTC.

7 – PROJET DE MODIFICATION DE L'ALARME INTRUSION A LA SALLE

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de modification de l'alarme intrusion de la salle polyvalente qui est défectueuse et pour laquelle il est nécessaire de faire des travaux : modification du câblage, une centrale de huit zones avec transmetteur, deux claviers de commande et dix badges. Il présente un nouveau devis de l'entreprise TROUILLET d'un montant de 1 122,00€ HT soit 1 346,40€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

8 – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Thierry WILLECOCQ, conseiller municipal, a démissionné du Conseil Municipal et qu'il en a informé Monsieur le Préfet de l'Oise et Monsieur le sous-Préfet de Compiègne.

9 – FORMATION DES AGENTS

Afin de compléter les compétences de l'agent technique polyvalent et de se mettre en conformité avec les normes de sécurité, le Maire propose de lui faire suivre une formation « CACES plateforme élévatrice mobile de personne » et « Formation échafaudage roulant ».

Il présente un devis de la société IPFAC pour chaque formation : CACES plateforme élévatrice mobile de personne pour un montant de 554,00€ HT ou 664,80€ TTC et Formation échafaudage roulant 200,00€ HT ou 240,00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

10 – COLIS DES ANCIENS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année est distribué aux anciens un colis de fin d'année. Le nombre de colis est en constante augmentation, ainsi que le montant du budget alloué, avec le vieillissement de la population du village Il propose d'augmenter la limite d'âge pour recevoir ce colis ou diminuer le montant de chaque colis.

Le Conseil Municipal n'adopte pas cette proposition et propose de revoir l'an prochain le problème du budget alloué à la distribution des colis aux anciens.

11 – ORGANISATION DES PERMANENCES DES BUREAUX DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines élections

Elections Présidentielles le 23 avril et le 07 mai 2017

Elections Législatives le 11 juin et le 18 juin 2017

Il demande aux conseillers de choisir leur plage horaire de permanence au bureau de vote pour les différentes journées d'élections.

Il informe également les Conseillers des nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de vote :
de 8h00 à 19h00

12 – CHEMIN DE RANDONNEE ENTRE MORLINCOURT ET PONTOISE-LES-NOYON

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique de développement des circulations douces et du tourisme vert, les communes de Morlincourt et Pontoise-lès-Noyon (maître d'ouvrage) souhaitent aménager un chemin, en vue de créer une liaison entre ces deux communes, et notamment de connecter la commune de Pontoise-lès-Noyon à la Trans'Oise.

Il précise que les travaux envisagés consistent, sur le chemin rural n°6 dit « de la Pâture Neuve » en partie et sur une section totale de 1 300 mètres, à des aménagements simples (comblement d'ornières, création d'une ouverture dans un massif végétal) et l'implantation d'éléments mobiliers (signalétiques, tables de pique-nique) destinés à améliorer les conditions de parcours du sentier pour les touristes et la population locale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

13 – PLANTATIONS AU FOND DE LA PLACE PUBLIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'embellissement de la place du village, d'une part, par la plantation d'arbres et d'arbustes fleuris et du square de Roucy, d'autre part, par l'aménagement d'un parterre de plantes et de fleurs vivaces. Il présente des devis pour la plantation d'arbres et arbustes fleuris

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il donne son accord pour le choix de l'entreprise Les Serres du Point du Jour pour un montant total de 3 032,90€ HT ou 3 369,90€ TTC.


14 – REMPLACEMENT DES BRIDES DE LA CLOCHE 1

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'intervention de l'entreprise BODET, dans le cadre de son contrat de maintenance, pour la visite annuelle de l'installation des cloches, il a été constaté que les brides de la cloche n° 1 étaient à remplacer : brides oxydées, resserrage impossible causé par le filetage en très mauvais état. Il présente un devis de l'entreprise BODET pour le remplacement de ces brides pour un montant de 612,00€ HT soit 734,40€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique avec la gendarmerie sur le dispositif « Participation Citoyenne » (Voisins vigilants) a eu lieu le vendredi 17 mars à 19h30 et que cinq personnes sont déjà inscrites pour devenir « Citoyen participant ».
- Le Maire demande aux conseillers de présenter leur projet pour l'organisation du 8 mai 2017
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réservation a été faite à ART DE VIVRE EN BRIE pour l'animation l'après-midi du 14 juillet 2017. Le projet pour le repas est en cours de réflexion (jambon à la broche).


Le Maire,
Daniel CHARLET

